



## PRÉVENIR LES ACCIDENTS LIÉS AUX DÉPLACEMENTS

### Chez soi, dans l'entreprise ou sur la route

#### Quels déplacements ?

Pour certains travailleurs, se déplacer est une activité à plein temps (chauffeurs professionnels, livreurs, grutiers) ; pour d'autres, il s'agit « simplement » de se rendre sur son lieu de travail pour ensuite exécuter ses tâches quotidiennes dans l'enceinte de l'entreprise.

On ne peut cependant pas réduire la nature des déplacements à cette explication sommaire. En effet, se déplacer fait partie de l'activité principale de chaque être humain pour mener à bien ses tâches tant privées que professionnelles.

Dès le matin, chaque travailleur est confronté au risque d'accident dès qu'il se lève ( sphère privée) et ensuite lorsqu'il se rend au travail. C'est une des raisons qui motive d'ailleurs les notions d'accident sur le chemin du travail ou sur le lieu de travail suivant les circonstances et les prescriptions légales en vigueur.

Si nous schématisons l'activité de déplacement, nous observons que le risque d'accident est bien présent pendant toute la journée.

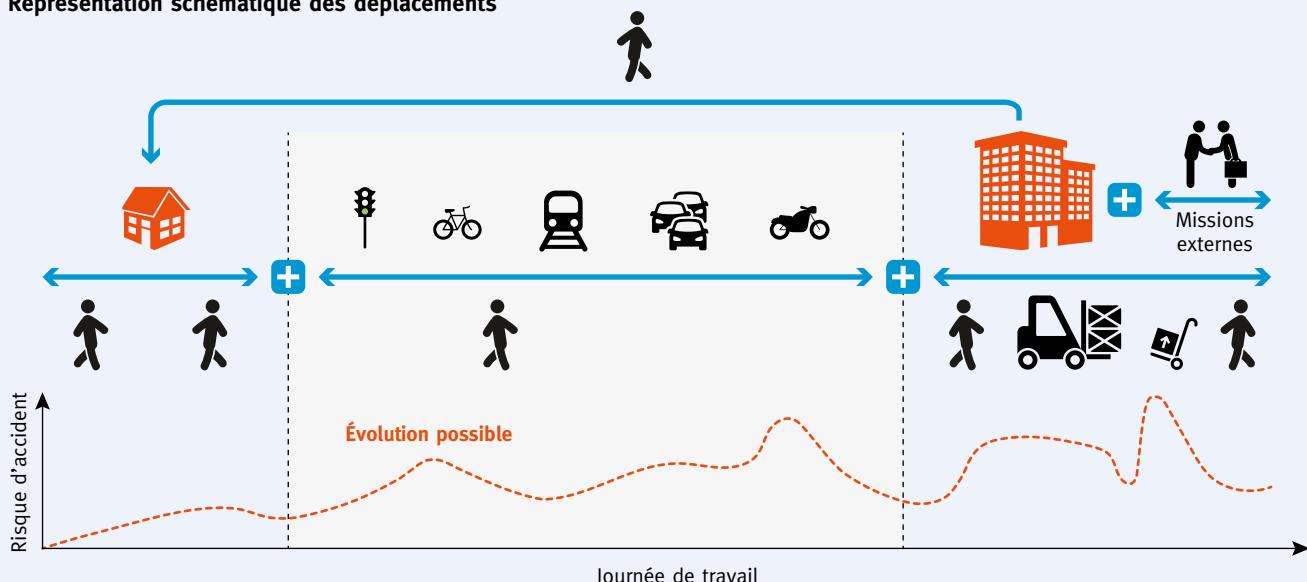
#### Fréquence et gravité des accidents liés aux déplacements ?

“

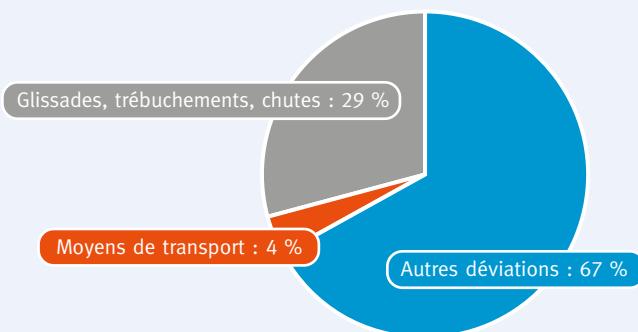
*1 accident sur 4 survient lors des déplacements !*

Bien que le total des accidents du travail (AT) enregistré chaque année a tendance à diminuer, 126 726 AT sur le lieu du travail en 2013, soit -6,2 % par rapport à 2012 ; on ne perçoit guère d'amélioration significative en ce qui concerne les déplacements et plus particulièrement les accidents de la circulation dont les cas mortels ont doublé en 2013 sur les routes.

#### Représentation schématique des déplacements



## Incapacités permanentes 2013 liées aux déplacements



Source : Fonds des accidents du travail

## Nombre de cas mortels 2013 liés à l'utilisation de véhicules de transport



Source : Fonds des accidents du travail

En outre, si l'on prend en compte la circulation interne à l'entreprise, sur 72 décès enregistrés, 28 se sont produits lors de l'utilisation ou du contact avec un engin terrestre.

L'évolution des cas d'incapacité permanente n'est pas meilleure avec près de 1000 cas enregistrés, soit 8 % du total des AT avec incapacité permanente en 2013.

Si nous analysons maintenant les accidents liés aux chutes de personne suite à une glissade, un trébuchement de plain-pied ou de hauteur, force est de constater que cela reste la cause la plus fréquente d'AT avec 23 539 AT, soit 18,6 %.

Par ailleurs, les chutes de plain-pied représentent, à elles seules, 20 % des cas d'incapacité permanente soit 2315 cas.

### Que faut-il en retenir ?

Tout déplacement, qu'il soit pédestre ou effectué à l'aide d'un moyen de transport, présente des risques de blessures pouvant être graves voire mortelles.

La chute de plain-pied représente le risque le plus probable d'accident toutes activités confondues. En outre, les piétons restent les plus touchés lors des accidents où sont concernés des engins terrestres.

On peut classer les types de déplacements par ordre croissant de gravité absolue :

1. Les déplacements pédestres ;
2. Les déplacements sur les chantiers en tout genre (risque de chute de hauteur accru) ;
3. Les déplacements à l'aide de véhicule terrestre (voiture, moto, vélo, chariots éléveurs...).

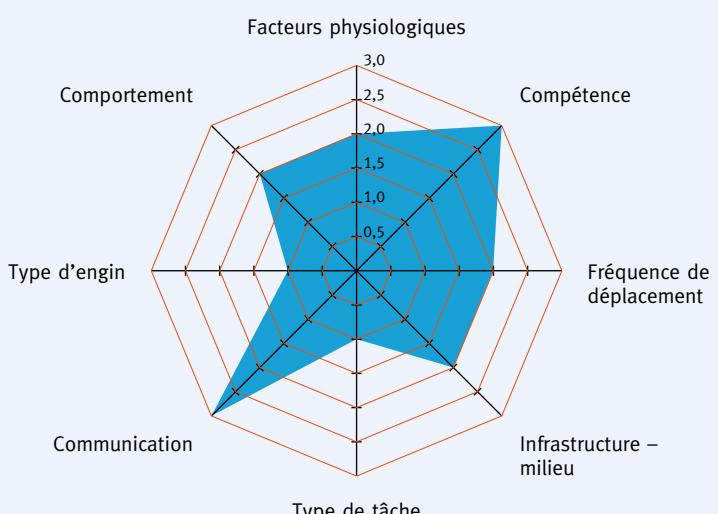
### Principaux facteurs de risques rencontrés ?

“

*Le manque de vigilance reste un des principaux facteurs de risques*

Bien que le manque de vigilance lors des déplacements soit couramment cité comme facteur décisif ayant concouru à la survenance de l'accident, une analyse plus approfondie des facteurs de risques à la fois collectifs et individuels s'impose.

Schéma type (l'évaluation des facteurs de risques est purement exemplative) :



De manière générale, on peut présenter l'action de se déplacer dans le contexte suivant :

- Quelle tâche dois-je effectuer ?
- À quel endroit (dans quel environnement de travail) ?
- Avec quelle formation (compétence) ?
- Suivant quel mode d'organisation (communication) ?
- Suis-je suffisamment en forme pour effectuer mon travail ?
- Comment vais-je me déplacer et à quelle fréquence ?
- Comment vais-je me comporter face à tous ces facteurs de risques ?

Les 8 facteurs de risques principaux influençant directement notre comportement ne sont pas toujours présents en même temps et sont directement liés à la nature de l'activité professionnelle.

Ces facteurs de risque en présence sont par contre entièrement interdépendants et cumulatifs, ce qui augmente *in fine* la probabilité de survenance d'un accident.

Facteurs physiologiques	Fatigue, stress, maladie...
Compétences	Formation de base, expérience, connaissance des risques...
Fréquence de déplacement	Profession sur routes, déplacements intensifs au poste de travail...
Infrastructure et milieu	État des voiries, encombrement au sol, exigüïté, météo...
Type d'engin	Camions, chariot élévateur, voiture, moto...
Type de tâche	Poste statique, dynamique, sur chantier...
EPI portés	Le type d'EPI peut influencer la probabilité de trébucher ou chuter : chaussures non adaptées, visibilité réduite, difficulté à se mouvoir (combinaison étanche)...
Communication	Organisation des informations, canaux utilisés, partages, réunions...

## Quelles stratégies de prévention adopter ?

“

Piétons et conducteurs : même combat !

Il convient avant tout d'insister sur le rôle de chacun qu'il soit piéton ou conducteur d'un engin terrestre. La cohabitation entre les deux est souvent rendue compliquée par des comportements inadéquats ou par des principes de priorité inadaptés dans certains environnements de travail. Une chose est sûre : le piéton restera toujours l'usager le plus faible face aux engins terrestres.

Se déplacer en étant vigilant pour sa propre sécurité et celle des autres est sans aucun doute le meilleur des principes de comportement à adopter.

### Mobiliser les acteurs !

La prévention des risques liés aux déplacements doit être envisagée dans sa globalité et faire partie intégrante du Plan global de prévention (PGP) et du Plan d'action annuel (PAA) de chaque entreprise.

L'analyse des risques devra tenir compte de tous les domaines concernés par les déplacements sur le lieu de travail et connus comme risques professionnels :

1. La circulation en entreprise (organisation des flux internes et externes) ;
2. Le risque professionnel routier (transports, arrimage des charges, professions itinérantes...) ;
3. La conception des postes de travail (principe d'ergonomie, implantation des postes, ambiance physique...) ;
4. La circulation sur chantier (conception des accès, flux, coordination...).

Concernant les trajets domicile-lieu de travail, rappelons que le SPF Mobilité et Transports a cette année déployé son diagnostic triennal de déplacement pour les entreprises de plus de 100 travailleurs ; les entreprises bruxelloises de plus de 100 travailleurs doivent quant à elles établir un plan de déplacement.

De plus en plus d'entreprises intègrent cette dimension dans leur politique de prévention et nous ne pouvons que les y encourager.

Nous aurons l'occasion de détailler dans nos prochains InfoRisques ces différents thèmes avec, à la clé, quelques outils de bonnes pratiques accessibles à tous.

### Liens utiles

- [SPF](#) (Plan de mobilité)
- [IBSR](#) (Institut Belge pour la Sécurité Routière)
- [INRS](#) (Les déplacements)